



**CITÉ
INTERNATIONALE**
UNIVERSITAIRE
DE PARIS

BOURSES 2024-2025

Présentation du programme

Les Bourses de mérite et d'engagement de la Cité internationale (14ème édition : 2024-2025) ont pour vocation d'offrir la possibilité aux étudiants, artistes et sportifs de haut niveau de la Cité internationale les plus méritants de poursuivre leurs études et leur séjour à la Cité internationale dans les meilleures conditions.

UN PRINCIPE FONDATEUR DE LA CITÉ INTERNATIONALE : LA DIVERSITÉ, SOURCE DE RICHESSE

Les valeurs de partage et de tolérance sont à l'origine de la création de la Cité internationale universitaire de Paris. Évoluant dans un environnement multiculturel fertile, ses résidents ont pleinement conscience que la diversité est une extraordinaire source d'enrichissement mutuel.

Chaque année, nous constatons qu'un certain nombre de résidents (hors chercheurs) méritants accueillis à la Cité internationale se trouvent dans des situations financières tendues, du fait de ressources familiales limitées ou de bourses qui ne couvrent pas la totalité de leurs besoins. Parmi eux, beaucoup sont amenés à compléter leurs revenus en travaillant à temps partiel, ce qui nuit à leur concentration dans leurs études. Certains sont contraints de limiter leur temps de séjour à Paris et se coupent ainsi de la possibilité de poursuivre des études souvent prometteuses.

Pour encourager ces résidents (hors chercheurs), qui ont fait la preuve de leur grande qualité, la Cité internationale renouvelle à la rentrée 2024 le programme de bourses de mérite et d'engagement visant à aider les plus méritants, français ou étrangers, à prolonger leur séjour à la Cité internationale dans les meilleures conditions.

FORMAT DES BOURSES DE MERITE ET D'ENGAGEMENT DE LA CITÉ INTERNATIONALE

Les « Bourses de mérite et d'engagement de la Cité internationale » ont pour vocation de couvrir le montant total ou partiel de la « redevance » mensuelle (à hauteur de 500 euros) due pour l'occupation d'un logement dans l'une des Maisons de la Cité internationale, et d'ouvrir l'accès à l'ensemble des services de la Cité internationale : sport, activités culturelles, bibliothèque, espace langues, les services d'accompagnement et d'information (Acc&ss Paris centre), l'accompagnement social et psychologique du Relais Social International (RSI), la participation aux initiatives résidentes de la Vie de Campus...

Ce format des « bourses de mérite et d'engagement de la Cité internationale » est inédit et complémentaire des autres bourses auxquelles peuvent prétendre les étudiants français ou en mobilité internationale, artistes ou sportifs de haut niveau.

LES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES, INDISPENSABLES À LA RÉUSSITE DU PROJET

La Cité internationale a développé, depuis de nombreuses années, **une expertise dans l'accueil et la gestion opérationnelle des étudiants boursiers.**

Pour la réussite de ce projet, il nous a semblé indispensable **d'associer plusieurs partenaires économiques**, intéressés eux aussi par la réussite d'étudiants méritants (français ou étrangers), notamment pour leur politique de recrutement, et qui pourront participer au processus de sélection des lauréats.

Ces entreprises mécènes pourront en outre, pour celles qui le souhaitent, contribuer à l'intégration optimale de leurs boursiers dans le monde du travail, par la **désignation d'un « mentor » par boursier, parmi leurs salariés**. Ces « mentors » auront pour rôle de rencontrer régulièrement le boursier, de l'accompagner dans son intégration et sa découverte de la culture française (sorties touristiques et culturelles), et le conseiller dans son orientation professionnelle future.

FICHE TECHNIQUE DES « BOURSES DE MÉRITE ET D'ENGAGEMENT DE LA CITÉ INTERNATIONALE »

Bénéficiaires : **Pour l'année universitaire 2024-2025 il faut :**

- Etre étudiant (français ou étrangers) de niveau master 1 ou master 2, ou doctorant en 1^{ère} ou 2^{ème} année de thèse (à la prochaine rentrée) ;
- Etre artiste, professionnel de la culture, ou sportif de haut niveau selon les critères définis dans le règlement des admissions ;
- Avoir emménagé à la Cité **avant le 13 mars** 2024

Lieux d'études : universités et grandes écoles d'Ile-de-France (toutes disciplines).

Critères de sélection :

- qualité du projet académique pour l'année universitaire à venir,
- solidité du cursus d'études et cohérence avec le projet de vie professionnelle,
- budget (ressources) de l'étudiant pour l'année universitaire à venir,
- intérêt pour la vie à la Cité internationale et le programme de « mentoring » (lettre de motivation).

Candidatures : adressées et motivées par les directrices/directeurs des Maisons de la Cité internationale, seul (e) s habilité(e)s à soumettre des candidatures d'étudiants, pour ceux résidant dans leur maison uniquement (pas de candidatures directes d'étudiants).

Date du jury : septembre / octobre 2024

Composition du jury : Déléguée générale de la Cité internationale
Responsable du Mécénat
4 directrices/directeurs de maisons
Représentants des entreprises mécènes du programme

Le jury retiendra le nombre de lauréats correspondant au nombre de bourses à pourvoir.

Durée de la bourse : 10 mois
Reconduction : un nouveau dossier de candidature peut être déposé et examiné par le jury des directrices/directeurs de la Cité internationale en raison des circonstances exceptionnelles dont le résident pourrait justifier.

Montant de la bourse : maximum **500 euros par mois** sur 10 mois, soit **5.000 euros par boursier**

Prestations incluses : Logement à la Cité internationale
Services d'accompagnement et d'information (acc&ss Paris centre), formalités administratives, FLE, activités d'intégration (visites touristiques, découverte de la culture française, l'accompagnement social et psychologique du RSI, la participation aux initiatives résidentes de la Vie de Campus

Suivi du boursier : chaque boursier bénéficiera d'un référent au sein de la Cité internationale, la directrice/le directeur de la Maison. Il est l'interlocuteur privilégié du boursier.
Les boursiers se rendront disponibles pour des rencontres avec les instances de la CiuP (ainsi que la direction du Mécénat, la direction de la Communication ou bien encore le service Vie de Campus), les mécènes et l'éventuel « mentor » avec lequel il est mis en relation dans le cadre de ce programme. Le cas échéant, il bénéficiera du suivi d'un tuteur salarié de l'entreprise mécène, qui jouera un rôle de lien avec le monde de l'entreprise.

La date limite de retrait du règlement du programme auprès des accueils des maisons et du dépôt de la candidature en ligne est fixée au 17 juin 2024

Ces dossiers seront déposés et transmis automatiquement par le biais d'un outil numérique dont le lien et le mode d'emploi vous seront transmis avant le début de la période des entretiens.

La date limite de dépôt en ligne des dossiers validés par les directrices/directeurs de maison est fixée au plus tard au 12 juillet 2024.

TOUT DOSSIER DÉPOSÉ APRÈS LE 12 JUILLET 2024 SERA DÉCLARÉ IRRECEVABLE

